

Monsieur le président, Monsieur le commissaire, Bonsoir.

Mon nom est Jean-Guy Marier et je représente le *Comité de citoyens l'Islet/Saint-Cyrille* qui regroupe des citoyens des municipalités de Saint-Cyrille-de-Lessard et de l'Islet qui, elle, regroupe les secteurs de Saint-Eugène, de Ville l'Islet et de l'Islet-sur-Mer,

Ce sont donc deux municipalités qui sont directement visées par le projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire à Saint-Cyrille-de-Lessard.

Nous vivons au cœur de la région susceptible d'être touchée par les différentes composantes de ce projet et c'est la raison pour laquelle nous avons demandé que des Audiences publiques soient tenues en rapport avec ce projet.

En fait, nous réalisons que plusieurs informations relatives au projet apparaissent encore manquantes ou méritent un éclairage plus détaillé. De plus, nous constatons que certains éléments du milieu dans lequel nous vivons pourraient être affectés de façon notable à long terme.

Nous tenons à souligner que nos préoccupations sont associées d'une part aux impacts environnementaux du projet sur notre qualité de vie, notre santé et notre sécurité et que, d'autre part, nous nous inquiétons des coûts qui sont liés à la mise en œuvre de ce projet et qui seront à notre charge pour une période de quelques décennies.

En quelques mots, quelques-unes de nos préoccupations sont les suivantes :

1-

Nous sommes d'avis que le processus de sélection de site a été conduit de façon discutable. L'alternative qui consiste à agrandir le site d'enfouissement actuel de l'Anse-à-Gilles a, à notre avis, été écartée trop rapidement.

En effet, même si cette option a été identifiée en 2001 comme étant la meilleure solution à la gestion des matières résiduelles de la région, l'étude d'impact fait simplement référence à l'abandon de cette alternative en raison d'une décision défavorable de la Commission de protection du territoire agricole sans présenter les raisons du refus et les efforts de négociation qui auraient dû faire suite à ce refus.

Cette position nous semble injustifiée, elle ne reflète pas le consensus social local et régional tel que nous le percevons et nous croyons qu'elle aurait dû être portée en appel.

Par ailleurs, le processus de sélection d'un nouveau site n'apparaît pas transparent et ne semble pas prendre en compte des éléments capitaux comme la présence de la prise d'eau potable de l'Islet en aval.

2-

La mise en place d'un site d'enfouissement et surtout, le rejet d'eaux de lixiviation traitées dans la rivière du Bras d'Apic nous préoccupent énormément puisque, vous ne l'ignorez pas, la Municipalité de l'Islet vient de construire sa prise d'alimentation en eau potable dans la rivière du Bras Saint-Nicolas, un cours d'eau dans lequel la rivière du Bras d'Apic se jette.

C'est donc dire que notre prise d'eau potable pourrait éventuellement être affectée par un accident technologique ou une erreur humaine au niveau du système de traitement des eaux de lixiviation.

Elle pourrait même être éventuellement reconnue comme étant contaminée suite à un resserrement des normes de qualité ou suite à la prise en considération de nouveaux paramètres de qualité de l'eau potable.

Qui sait ce que les prochaines décennies nous réservent ? Non seulement de telles éventualités pourraient avoir des effets sur la santé des citoyens, mais encore elles pourraient se traduire par des coûts financiers importants liés à la relocalisation de la prise d'eau ou encore à des efforts plus importants de traitement de l'eau avant sa distribution.

3-

Nous sommes préoccupés aussi par les impacts potentiels qui pourraient affecter les eaux souterraines au niveau du site choisi pour l'établissement du lieu d'enfouissement à Saint-Cyrille.

Bien que le projet prévoie la pose de membranes, quelle est l'assurance que, advenant un accident, les eaux de lixiviation ne percoleront pas dans le sous-sol perméable sous-jacent ? Il nous semble qu'un tel site est plus sécuritaire lorsqu'il est construit sur des dépôts d'argile imperméable.

4-

Nous sommes également très préoccupés par les impacts associés au transport des déchets puisque actuellement, nous avons à vivre avec les risques associés au camionnage très intense durant la période estivale relié au transport du bois.

En particulier, le passage des camions dans Saint-Eugène et dans Saint-Cyrille-de-Lessard représente des risques accrus d'accidents pour les personnes âgées et les enfants de nos communautés et nous en sommes très inquiets.

En résumé :

1. Nous pensons que l'extension du site de l'Anse-à-Gilles n'aurait pas dû être écarté suite à un premier refus de la CPTAQ.
2. Nous pensons que le processus menant au choix d'un site aurait dû être plus transparent.
3. Nous pensons qu'un site ne doit pas comporter des risques pour l'alimentation en eau potable de la population.
4. Nous croyons qu'un site devrait être construit sur des dépôts argileux lorsque de tels dépôts sont présents dans une région donnée.
5. Nous croyons qu'un site doit être localisé près du centre de gravité de la zone à desservir, ce qui implique que les dérangements s'étendront sur des territoires plus restreints, à proximité des zones génératrices de matières résiduelles.
6. Nous croyons que, sur une période de plus de 25 ans, il est important de viser à réduire au minimum les coûts de transport des déchets, ce qui représente des économies réelles et appréciables pour l'ensemble des citoyens de la région en plus de se traduire par des gains environnementaux significatifs.

En conclusion, étant donné que des répercussions environnementales et économiques à long terme pourront découler des décisions qui seront prises par les autorités locales et par le gouvernement, nous pensons qu'il est important que la population visée puisse être informée convenablement et puisse s'exprimer concernant ce projet.

Je vous remercie.

ST-Cyrille, ce 10 janvier 2005

Demande d'audience

212

CR3.2

Projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement
sanitaire à Saint-Cyrille-de-Lessard

MRC L'Islet

6212-03-045

BAPE

Edifice Lomer-Gouin

Québec

GIR 6A6

Objet: Opposition au projet d'aménagement d'un lieu
d'enfouissement des matières résiduelles dans
la municipalité de ST-Cyrille-de-Lessard.

Monsieur,

À la suite d'une consultation publique
du dossier sur le projet d'établissement d'un lieu d'en-
fouissement sanitaire à ST-Cyrille-de-Lessard, je m'oppose
au projet car ~~aucune garantie nous est donnée quant aux~~
~~risques de contamination de matières toxiques qui~~
~~pourraient se déverser dans l'un de la rivière Bras d'Épée~~

Halte Forestière des Appalaches est une entreprise
agro-touristique qui a vu le jour en 1982. Notre
vocation première se traduit par l'élevage de truites
mouchetées pour fin de pêche en étang, et un relais
Quad a vu le jour il y a 5 ans. Plusieurs milliers
de touristes nous visite chaque année afin de
s'offrir une détente en vrai nature.